

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

En conformité avec la Loi sur la protection du consommateur :

Si l'annulation est faite **AVANT** le début de la prestation de service :

- Aucuns frais ni aucune pénalité donc un remboursement en totalité.
- Une demande de remboursement doit être réalisée par le client à partir de son compte-client pour le camp de jour. Pour tout autre service offert par Loisirs 3000, communiquez avec le service à la clientèle au sac@loisirs3000.ca.

Si l'annulation est faite **PENDANT** la prestation de service :

- Seules la ou les journées non utilisées **après la date** d'une demande écrite seront remboursées sans frais ni pénalité.
 - Une demande écrite doit être effectuée à partir de notre [formulaire en ligne](#).
- Un remboursement sera possible exceptionnellement sur présentation d'un billet médical pour une ou plusieurs journées non utilisées avant de la date de la demande écrite.

Le montant du remboursement sera versé dans les dix (10) jours suivants la demande écrite.

Les repas traiteur du camp de jour sont remboursables sans frais ni pénalité uniquement si la demande écrite est effectuée dans les sept (7) jours précédant le début du séjour de l'enfant.

Loisirs 3000 se réserve le droit d'annuler un service et de le rembourser si le nombre de participants est insuffisant.